



Changement de nom pour un mineur

Par **Maman008**, le **11/02/2019 à 17:32**

Étant non mariés au moment de la naissance de notre enfant, nous avons choisi précipitamment de donner les deux noms. Nous regrettons énormément ce choix. Le deuxième nom est d'origine étrangère. Pensez-vous que la procédure de changement de nom puisse aboutir favorablement ? Les motivations pour le changement sont l'origine étrangère, la complexité orthographique et la longueur du nom.

Merci par avance pour vos réponses

Par **youris**, le **11/02/2019 à 17:51**

bonjour,

effectivement, je pense que vous pouvez faire une demande de changement de nom pour motif légitime pour franciser votre nom.

salutations

Par **Maman008**, le **11/02/2019 à 21:07**

Merci pour votre réponse.

La demande de changement de nom serait pour notre enfant pour supprimer la deuxième partie. Pensez vous que la demande soit acceptée ?